



**Directeur de la Publication : Ronan KERDRAON – Rédacteur : Frédéric LE MOULLEC**  
**Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ**

## INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

### ADIL des Côtes d'Armor Permanences 2024

Vous trouverez en **annexe 1**, le **planning des permanences de l'ADIL pour l'année 2024**.

Nous vous remercions de bien vouloir afficher et/ou faire circuler cette note comme à votre habitude. Vous pouvez retrouver ces informations sur notre site internet : <https://www.adil22.org/ladil-des-cotes-darmor/nous-trouver-nous-contacter/permanences/>.

Les usagers peuvent prendre rendez-vous sur le site internet également.

Nous rappelons que nous n'effectuons pas de permanences pendant les vacances scolaires.

### UMIH des Côtes d'Armor Réunion d'information – 04-04-24

L'UMIH des Côtes d'Armor organise le **4 avril** prochain de **9 h à 12 h**, une **réunion d'information sur les débits de boissons** à destination du personnel de mairie et des élus. Elle se déroulera dans leurs locaux à Plérin, 1 rue Pierre et Marie Curie, Eleusis 4.

Pour plus d'informations vous pouvez les contacter par mail à l'adresse suivante : [contact@umih-22.fr](mailto:contact@umih-22.fr)

## INFORMATIONS RÉGIONALES

### DRAAF Bretagne [Cantine à 1 €] Point Bretagne + bonus EGAlim

Vous trouverez en **annexe 2** la synthèse présentant les chiffres bretons et indiquant les communes éligibles et les communes inscrites au dispositif. Elles sont désormais 344 en Bretagne (101 dans les Côtes d'Armor, 90 dans le Finistère, 96 en Ille-et-Vilaine et 57 dans le Morbihan)

La progression continue puisque entre août et décembre 2023, 30 nouvelles communes ont adhéré (+ 9 %).

- Le dispositif évolue à partir de 2024 avec la création d'un bonus EGAlim. L'aide de l'Etat est portée de 3 € à 4 € pour les cantines qui atteignent 50 % de produits durables et de qualité (dont 20 % de bio). Les communes doivent inscrire leur cantine sur le site "[ma-cantine.agriculture.gouv.fr](https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr)" et le renseigner annuellement.

- En 2024, quatre situations seront donc possibles :

1. Une collectivité qui rentre dans le dispositif directement avec la subvention de 4 €
2. Une collectivité qui rentre dans le dispositif sans s'engager dans EGAlim, avec la subvention de 3 €
3. Une collectivité qui était déjà dans le dispositif à 3 € et qui passe à 4 €, par un avenant à sa convention
4. Une collectivité qui était déjà dans le dispositif à 3 €, ne s'engage pas dans EGAlim et reste à 3 € par repas.

Vous trouverez à l'adresse suivante <https://www.asp-public.fr/aides/cantine-a-1-euro> tous les documents utiles à l'opération « Cantine à 1 € ».

## Association Présence Verte

**Pour l'autonomie et le maintien à domicile, facilitez l'accès à la téléassistance !**

Vous trouverez en **annexe 3**, une affiche avec un QRCode de l'Association Présence Verte

## ADEME Bretagne

### Trophées bretons des transitions

Votre engagement dans les transitions sociale et environnementale contribue à façonner un avenir plus durable et inspirant en Bretagne. Les [Trophées bretons des transitions](#) sont l'occasion de reconnaître et de valoriser vos actions.

#### Pourquoi participer ?

- **Visibilité accrue** : Profitez d'une plateforme pour promouvoir votre projet et en inspirer d'autres.
- **Réseau enrichi** : Élargissez votre cercle professionnel en rencontrant des acteurs clés des transitions lors de la cérémonie de remise des prix.
- **Reconnaissance** : Soyez identifié-e pour votre contribution aux transitions en Bretagne et bénéficiez ainsi d'une reconnaissance de vos pairs.
- **Valorisation** : Gagnez une couverture médiatique étendue et des clés de réussite complémentaires pour votre projet à impact.

Vous hésitez encore ?

Découvrez un exemple de [vidéo](#) et de [retombée médiatique](#) ayant profité à UNiK Informatique, lauréat 2023, pour son projet de reconditionnement de pièces d'occasion de matériel informatique.

Pour toute question ou besoin d'accompagnement, Léa Gallen est à votre disposition. Contactez-la directement via [contact@tropheesdd.bzh](mailto:contact@tropheesdd.bzh) ou au 02 20 05 01 25.

**Votre engagement mérite reconnaissance et visibilité. [Postulez maintenant](#) en quelques minutes seulement, et faites rayonner votre projet !**

## Mégalis Bretagne

### Webinaires

Vous trouverez ci-dessous les dates des prochains webinaires organisés par Mégalis Bretagne et les liens vers les formulaires d'inscription.

Une fois inscrits, vous recevrez par mail une invitation agenda avec le lien de connexion visio.

#### **Présentation de l'outil de convocation des élus Idelibre**

[En savoir plus](#)

Mardi 12 mars 2024

10:00 à 11:30

#### **Découvrez le i-parapheur !**

[En savoir plus](#)

Jeudi 14 mars 2024

10:00 à 11:30

#### **Découvrez la réutilisation de vos données publiques (budgets, actes et marchés publics)**

[En savoir plus](#)

Jeudi 28 mars 2024

10:00 à 12:00

#### **Découvrez les 2 nouveaux services Cybersécurité**

[En savoir plus](#)

Jeudi 04 avril 2024

14:00 à 15:00

#### **Pour les élus – Présentation de l'outil de convocation des élus**

[En savoir plus](#)

Mardi 16 avril 2024

11:00 à 11:30

## INFORMATIONS NATIONALES

### AMF Nationale

#### Communiqués de presse

#### **Délit de diffamation : l'AMF soutient l'allongement du délai de prescription de 3 mois à un an**

Vous trouverez le communiqué de presse du 14 février 2024 sur le site de l'AMF Nationale à l'adresse suivante : <https://www.amf.asso.fr/documents-delit-diffamation-lamf-soutient-lallongement-du-delai-prescription-3-mois-un-an/42126>

#### **Décret du 21 février 2024 : des annulations de crédits qui mettent en péril le raccordement des Français à la fibre optique**

Vous trouverez le communiqué de presse du 27 février 2024 sur le site de l'AMF Nationale à l'adresse suivante : <https://www.amf.asso.fr/documents-decret-du-21-fevrier-2024-annulations-credits-qui-mettent-en-peril-raccordement-franais-la-fibre-optique-/42135>

## Outil d'estimation de la DGF 2024 à destination des communes

Afin de vous accompagner dans la préparation de votre budget, l'AMF vous propose comme chaque année un outil d'estimation de la dotation forfaitaire de votre commune.

Cet outil, accessible exclusivement aux adhérents sur le site internet de l'AMF, vous permet d'obtenir rapidement une estimation du montant de votre dotation forfaitaire pour 2024 - [cliquez ici pour accéder à votre estimation](#).

Cette estimation tient compte des dispositions votées en loi de finances pour 2024 et des données disponibles les plus récentes (population INSEE 2024 notamment).

Sachez qu'un outil similaire est également proposé aux EPCI adhérent à l'AMF concernant l'estimation de leur DGF 2024.

Pour toutes précisions sur l'estimation de la dotation forfaitaire de votre commune, n'hésitez pas à prendre contact avec le service Finances de l'AMF à l'adresse suivante : [finances@amf.asso.fr](mailto:finances@amf.asso.fr)

Enfin, si vous n'êtes pas adhérent à l'AMF mais que vous souhaitez le devenir, je vous invite à vous rapprocher de votre association départementale (02-96-01-23-40 ou [amf22@orange.fr](mailto:amf22@orange.fr)) ou à vous rendre sur notre page dédiée : [amf.asso.fr](http://amf.asso.fr)

## Addictions France

### Formation 14 mai 2024

#### « Conduites addictives en milieu professionnel : premiers repères »

En 2023, l'Association Addictions France a organisé des rencontres départementales « Alcool, cannabis, comportements addictifs, leviers d'actions » à destination des acteurs du milieu professionnel.

Dans la poursuite de cette dynamique, nous proposons en 2024, dans le cadre de notre activité de formation financée par l'ARS Bretagne, une journée de formation « **Conduites addictives en milieu professionnel : premiers repères** » le **14 mai 2024** à **Vannes** (*Lieu exact à confirmer*).

Cette journée s'adresse à tout acteur du milieu professionnel : Professionnels RH, préventeurs, membres du CSE, managers, ... Les coûts pédagogiques sont pris en charge par l'ARS Bretagne.

Les objectifs et compétences visées sont de permettre aux professionnels de :

- Définir les conduites addictives,
- Identifier les liens entre conduites addictives et milieu professionnel
- Repérer les leviers d'intervention d'une démarche de prévention en milieu professionnel

Vous trouverez en **annexe 4**, le **programme**

Pour vous pré-inscrire, cliquez ou recopiez le lien suivant : <https://forms.office.com/e/Pi8khhSMar>